

Commission particulière du débat public
sur le projet de contournement routier de Nice

Cahier des charges
pour les
cahiers d'experts

NOVEMBRE 2005

Procédure, objectifs, contenu et forme

Des experts indépendants sollicités par la CPDP

La Commission particulière du débat public (CPDP) sur le projet de contournement routier de Nice souhaite mettre à la disposition du public, sous une forme imprimée, les contributions orales et visuelles qu'elle a sollicitées, pour les réunions publiques, auprès de techniciens, de scientifiques, d'universitaires et d'experts indépendants. Elle considère qu'il s'agit là d'un des moyens d'information qui doit être mis à disposition du public pour qu'il puisse se forger une opinion sur le projet du maître d'ouvrage.

Ces contributions, intitulées "cahiers d'experts", seront donc largement diffusées, à l'occasion des réunions publiques, par abonnement et par courrier ou encore, sous une forme virtuelle, sur le site de la CPDP (www.debatpublic-pcrnice.org).

L'utilisation des cahiers d'experts est donc strictement limitée aux experts indépendants mobilisés par la CPDP. Les acteurs du débat public disposent des cahiers d'acteurs pour mettre en valeur leurs experts et c'est dans ce cadre qu'ils doivent s'exprimer.

La procédure

1. C'est la CPDP qui sollicite les experts.
2. Il est demandé à ceux-ci de bien vouloir se conformer au présent cahier des charges techniques et à l'exemplaire-type comportant un calibrage précis d'un cahier d'experts.
3. Un contact doit être défini avec le prestataire de la CPDP (*) afin de régler les questions de mise en page, de compatibilité des documents remis, voire de longueur en cas de dépassement.
4. La CPDP réalise le document et délivre, avec les auteurs du cahier, un "bon à tirer" du document.

L'attention des auteurs des cahiers d'experts est attirée sur le fait que le contenu est publié sous leur propre responsabilité.

Le contenu

Page Une

Cette page contient :

- Le nom de l'expert, sa spécialité et l'institution à laquelle il appartient
 - Un bref CV mettant en valeur l'expertise de l'auteur dans le domaine concerné
 - Ses coordonnées (adresse professionnelle, site Internet, téléphone et télécopie, messagerie)
 - Un très bref sommaire ou une identification des principales parties du cahier (environ 250 signes)
-

- Un texte de présentation générale du propos de l'auteur (environ 200 signes pour le "chapeau" du texte et 1700 signes pour le texte lui-même).

Pages 2, 3 et 4

Ces pages contiennent :

- le texte central de la contribution, soit environ 10 000 signes. Il peut s'agir aussi d'un texte unique, auquel cas, il convient d'ajouter la longueur du texte de Une, soit environ 1 700 signes. Ce texte, présenté comme unique dans le modèle joint, peut comporter des "hors textes" ou "encadrés", destinés à préciser un aspect du sujet abordé. Ce choix serait d'ailleurs préférable car il donnerait au lecteur l'occasion d'entrer dans la lecture de façon plus diversifiée.
- les emplacements gris, dans le modèle joint, représentent des photos, des cartes, des schémas ou des histogrammes. La longueur indiquée pour le texte tient compte de la présence de ces illustrations. Nous recommandons de respecter cet équilibre ou, mieux encore, d'augmenter la part des photos et des illustrations, faute de quoi le cahier d'expert pourrait paraître rebutant à la lecture.
- une conclusion (ou une synthèse) de 2 300 signes. Cet élément nous paraît essentiel, ne serait-ce que pour respecter les lecteurs pressés qui pourront ainsi avoir accès, avec le texte de présentation en Une, à l'essentiel de la pensée et des opinions de l'auteur.

La présentation des fichiers

Pour le texte

Les fichiers informatiques comportant les textes doivent être transmis à la CPDP au format Word. Ils doivent comporter le moins "d'enrichissements" possible : retraits, feuilles de styles, couleurs... En tout état de cause, seuls les enrichissements destinés à hiérarchiser le propos ou les titres et sous-titres peuvent être maintenus. Pour les tableaux ou les histogrammes, il est préférable d'en faire des fichiers séparés (avec mention dans le texte).

Pour les tableaux et histogramme

Ils peuvent être réalisés indifféremment en format Word, Excel, Illustrator ou Photoshop

Pour les cartes

Les cartes doivent être fournies au format Illustrator ou Photoshop. Pour les cartes réalisées avec des logiciels de cartographie (BD-Carto, GeoMap, Mapinfo, Autocad...), joindre un tirage de bonne qualité afin qu'il puisse être scanné.

Pour les photos

Les photos doivent être fournies sur support numérique aux formats JPEG ou TIFF, avec la meilleure définition possible : 300 dpi minimum au format fini dans la page.

Quelques précisions techniques...

Le nombre de signes

Par "signe", il faut entendre tous les signes (y compris les signes de ponctuation et l'espace entre les mots). Les logiciels modernes de traitement de texte donnent généralement ce chiffre (fenêtre "outils", fichiers "Statistiques") avec ou sans espaces. Dans le cas présent, il convient de prendre le chiffre avec espaces.

La validation

Après transmission des fichiers Textes et Images et mise en page du cahier d'expert, celui-ci sera soumis à la double validation de la CPDP et de l'auteur.

CPDP - 9, avenue Henri-Matisse - Immeuble Le Matisse - 06200 Nice - 0800 778 002 (appel gratuit) - 04 92 29 34 89 - contact@debatpublic-pcrnice.org

(*) Patrick Wolf Consultants (PW2C) - 06 16 76 59 75 - contact@pw2c.net
